Trialogue

Le magazine de la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel

Octobre - Décembre 2020

n° 95

CE QUE RÉVÈLE LA CRISE

FAPEO
Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

p.3 Le saviez-vous ? p.4 Travail scolaire en temps de Covid-19 : de la responsabilisation des parents aux inégalités scolaires structurelles p.6 Bien-être des élèves, obligation scolaire, gratuité, droit à l'éducation : viral ou vital ? p.13 Une nouvelle Clé pour avancer : le bien-être à l'école p.14 Le Conseil de classe : pour plus d'équité, une instance à repenser ? p.22 Et pour jouer ?

Octobre - Décembre 2020

Responsable de publication : Eric Lampe

Conception visuelle : Lisa Leloux & Kevin Stilmant

Rédaction FAPEO : Joëlle Lacroix, Daphné Renders, Véronique de Thier, Darleen Pollet, Sarah Gauthier, France De Staercke, Éric Lampe

Périodicité : 3 numéros / an

Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.

Instances où siège la FAPEO et Partenariats :

Commission de pilotage (COPI), Commission des Inscriptions Inter Réseaux (CIRI), Conseil supérieur des Centres Psycho- médico-sociaux (CSCPMS), Conseil supérieur de l'enseignement spécialisé (CSES), Conseil supérieur des allocations d'étude, Conseil supérieur des cours philosophiques, Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM), Commission consultative pour le transport scolaire, Commission « Articles 41 » de la loi du 29 mai 59 – Interdiction de pratiques déloyales, Comité de pilotage du décret intersectoriel enseignement – aide à la jeunesse, Commission de maintien en maternelle, Chambre de recours des aménagements raisonnables, Comité de concertation du Pacte pour un Enseignement d'Excellence, Chambre de l'Education Permanente (FESEFA), Plateforme EVRAS, Plateforme associative de lutte contre l'échec scolaire, Plateforme de l'enseignement spécialisé, Plateforme Intégration, Centre d'étude et de défense de l'enseignement public (CEDEP), Plateforme francophone du Volontariat, Réseau Prévention Harcèlement, Conseil des Femmes Francophones de Belgique - Commission enseignement, « Campagne Marguerite » -Infor Jeunes Laeken, Projet Ne tournons pas autour du pot.

Sources Illustrations de ce Trialogue 95 : Antonino Bruno

sommaire

L'ÉDITO 2

ACTUS 3
Le saviez-vous ?

ÉTUDE 4
Travail scolaire en temps de Covid-19 : de la responsabilisation des parents aux inégalités scolaires structurelles

DOSSIER 6
Bien-être des élèves, obligation scolaire, gratuité, droit à l'éducation : viral ou vital ?

8
Conciliations internes et recours externes en temps de Covid-19 : révélateur d'un système à bout de souffle ?

10
Organisation du temps de midi à l'école : une vraie pause bien-être pour les élèves ?

OUTILS 13
Une nouvelle Clé pour avancer : le bien-être à l'école

ANALYSES 14
Le Conseil de classe : pour plus d'équité, une instance à repenser ?

16
« Bien vivre l'école, une affaire de climat ! »

18
Trop faibles pour ouvrir une porte ? Heureusement qu'il y a des hommes galants pour nous tirer d'affaire, mesdames !

20
Et si l'avenir était à la désobéissance ?

DÉCOUVERTES 22
Et pour jouer ?

La rentrée scolaire a pu se réaliser. Encore un peu, on ne la voyait pas possible. Ce satané coronavirus aura retourné la planète entière. Et l'école n'aura pas été la dernière impactée. De la brutale mise en confinement en mars à des phases progressives de déconfinement, combien de messages peu rassurants, parfois contradictoires, avons-nous dû décoder en tant que parents ? Peut-on, doit-on, remettre son enfant à l'école ? Que risque-t-on ? Que risque notre enfant ? Et ses enseignants ? Et le personnel de l'école ? Et les parents ? Et les grands-parents ?

Cette crise sanitaire aura révélé encore plus les inégalités socio-économiques préexistantes mais dramatiquement augmentées face aux difficultés. La FAPEO, avec plusieurs sondages à l'appui, a confirmé ces inégalités. Confinés, devant poursuivre une « continuité pédagogique » chez soi, il a été flagrant que tous les élèves ne sont pas logés à la même enseigne. Si certains possèdent tout ce qu'il faut pour pouvoir suivre un enseignement à distance : ordinateur, imprimante (ce qui sous-entend encre et papier à disposition et en quantité), bonne connexion Internet, un coin bureau au calme, une bonne maîtrise de tout cela ainsi que le support de parents ayant temps et connaissances à donner, d'autres enfants, nombreux, sont bien loin de ces conditions. Les causes sont multiples : à la fois sociales et économiques. Enfin, l'école comme un lieu et un moment privilégiés d'apprentissages pour toutes et tous est une évidence. Rassembleuse des diversités de tous, l'école assure et construit un lien social fort entre camarades de classe. Et ceux-ci ont exprimé combien ils étaient contents d'enfin retrouver leurs copains et leurs enseignants autrement que par écrans interposés. Mais l'école doit également assurer un lien entre enseignants, directions et parents… Tout le monde a dû s'adapter aux conditions d'hygiène, de distance physique et autres mesures à respecter. Les parents et les enseignants aussi ont dû, brutalement pour certains, se lancer dans l'aventure, découvrir et approfondir leurs connaissances informatiques, avec aussi des difficultés matérielles, de connexion Internet, …

L'appel à la bienveillance dans toutes les écoles, dans tous les réseaux, lancé par la Ministre de l'Enseignement obligatoire, Caroline Désir, a été fort judicieusement prolongé par l'annonce de Julien Nicaise, administrateur général de Wallonie-Bruxelles Enseignement (réseau des écoles de la Communauté française) que la priorité de la rentrée sera pédagogique et qu'il n'y aura pas de sessions d'examens en fin d'année 2020, afin de s'assurer plus de temps vraiment scolaire, vraiment d'enseignement et non pas d'évaluations. Voilà une décision et un engagement fermes bienvenus dans une période bien trop chamboulée. Que cet engagement vers la sérénité, la bienveillance et plus de temps consacré en véritables enseignements, transmissions de savoirs et connaissances., de façon plus personnalisée puisse faire exemple. Cela correspond au modèle d'école prôné par la FAPEO.

La bienveillance attendue ne portait pas uniquement sur la période des examens (tenus ou pas). Le besoin d'attention au bien-être de l'enfant a été rappelé par de nombreux pédopsychiatres et psychopédagogues. On s'est inquiété à plusieurs reprises de mesures sanitaires qui ressemblaient parfois à celles qu'un chercheur de laboratoire peut expérimenter sur des cobayes. Et le côté humain pratico-pratique là-dedans ? Fort heureusement, ces mesures ont été, certes, plusieurs fois adaptées, mais ont permis une rentrée relativement calme. La maîtrise de la propagation du virus et surtout de son impact n'est pas chose aisée. Et face au risque vis-à-vis des personnes à la santé plus fragile, de nos aînés, il paraît important que dans un cadre scolaire garant de leur bien-être nos plus jeunes puissent se construire en futurs citoyens, apprenant les contraintes à leurs libertés, en acteurs responsables et solidaires.

Bonne lecture …

Cet édito est le dernier que je signe: une page se tourne après 3 mandats à la présidence de votre FAPEO et une prolongation de quelques mois à cause de la crise sanitaire. Les enfants grandissent et quittent l'école obligatoire pour d'autres parcours ; ce moment est arrivé en ce qui me concerne. D'autres pages vont se remplir sous le regard et avec l'implication d'un nouveau Bureau élu par votre Organe d'Administration (on ne dit plus Conseil d'administration ou CA) : Nicolas Darcis (Bruxelles) à la présidence, Marie-Astrid Lissoir (Namur) à la vice-présidence et Pierre Ronti (Brabant-Wallon) à la trésorerie.

Vive la FAPEO ! Vivent les écoles officielles !

Luc Pirson, président sortant de la FAPEO

C'est un plaisir et un honneur de servir la FAPEO.

Un renouvellement de bureau est souvent synonyme de changements. Ce sera le cas, mais dans la continuité des valeurs fondatrices de notre Fédération.

Le nouveau bureau travaillera collectivement à développer les activités de la FAPEO ; accompagner et renforcer la participation active des parents dans leurs écoles restera notre priorité. Ce début d'année scolaire est complexe. La crise sanitaire nous impacte tous : politiques, directions d'école, enseignants, parents et surtout nos enfants. La volatilité des mesures sanitaires éreinte, elle crée un présent flou et un avenir incertain. Nous n'avons pas de solution miracle. Mais nous ferons tout pour être la lanterne éclairante à vos côtés et faciliter votre trajet dans les méandres de cette situation. Parents, vous avez une voix. Exprimez-la et n'hésitez pas à nous contacter pour partager vos interrogations, vos préoccupations ou vos succès. Répondez à nos questionnaires. Nous sommes là pour vous.

Merci pour votre confiance.

Le bureau, **Nicolas**, **Marie-Astrid**, **Pierre**

Le saviez-vous ?

Daphné Renders
Chargée de mission à la FAPEO

Eric Lampe
Chargé de mission à la FAPEO

12,1% des élèves

Le redoublement reste un phénomène beaucoup trop présent dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'après les indicateurs de l'enseignement, en 2017-2018, 3% des élèves de l'enseignement primaire et 12,1% des élèves de l'enseignement secondaire de plein exercice sont redoublants. Les taux les plus élevés concernent la 3e année secondaire, puisque le redoublement concerne environ 20 % des élèves. Une bonne partie de ces élèves est ensuite réorientée vers l'enseignement technique ou professionnel.

10 millions d'euros

C'est la somme qui a été dégagée par le Ministre des Bâtiments scolaires, Frédéric Daerden afin de rénover les toilettes dans les écoles. Cette somme est un bon début, mais l'appel à projets lancé en mai dernier par la Fédération Wallonie-Bruxelles a rencontré un franc succès et les besoins sont 4 fois supérieurs à la somme prévue. La crise du Covid a renforcé la nécessité de disposer d'infrastructures sanitaires décentes dans les écoles alors que les toilettes sont souvent vétustes, délabrées ou en nombre insuffisant.

Bruxelles : majoritairement sans voiture

Plus de la moitié des ménages bruxellois (53%) ne possède pas de voiture. Dans certaines communes, le chiffre monte même à 69% !

De quoi s'interroger sur la place que prend l'automobile dans le paysage bruxellois, la nécessité d'imposer tant de stress, la pollution, l'insécurité, l'argent qui pourrait être utilisé pour favoriser d'autres modes de déplacements. Et ce qui est vrai à Bruxelles l'est probablement tout autant dans les autres villes…

Risque de pauvreté et faible éducation sont grandement liés

Le risque de tomber dans la pauvreté augmente ces dernières années pour les personnes disposant d'un moindre niveau d'éducation. Actuellement, ce risque est de plus de 32%, que ce soit pour les hommes ou pour les femmes. Mais on peut imaginer qu'il est en moyenne encore plus élevé si on ne prend en compte que les femmes.

Pour les personnes disposant d'un haut niveau d'éducation, il est à peine supérieur à 5%.

La nécessité d'une éducation de qualité et accessible à tout le monde est d'autant plus absolue !

Le couvre-feu ne s'applique pas pour les victimes de violence au sein de la famille

Lors du confinement, une forte augmentation des violences familiales a été constatée, parce que les gens passaient plus de temps enfermés à la maison. Une personne qui fuit une situation de violence dans sa famille ne doit pas avoir peur de s'enfuir, même pendant les heures de couvre-feu. Elle a le droit de sortir de chez elle pour échapper à la violence et demander de l'aide !

Un numéro gratuit est à sa disposition, 24h/24, 7j/7, le 0800.30.030.

TRAVAIL SCOLAIRE EN TEMPS DE COVID-19 :

DE LA RESPONSABILISATION DES PARENTS AUX INÉGALITÉS SCOLAIRES STRUCTURELLES

Sarah Gauthier

Chargée de mission à la FAPEO

À partir du lundi 16 mars 2020 les cours ont été suspendus, par arrêté de l'autorité fédérale, et ce jusqu'au 25 mai 2020, date du retour partiel et progressif à l'école pour certaines classes.

De son côté, la Ministre de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) a permis aux écoles de donner du travail à domicile.

Pour assurer la continuité pédagogique, des travaux à domicile pouvaient être prévus, précisait la circulaire 7515. Les modalités ont été laissées à l'appréciation des équipes éducatives, selon un certain nombre de balises.

Cette circulaire a été pensée et réalisée dans la même logique que le décret sur la régulation des travaux à domicile dans le fondamental. En effet, les questions de l'autonomie de l'élève et de l'accès aux ressources et à un accompagnement pédagogique individualisé, la quantité et la nature des travaux ont aussi été pensées « dans le souci de garantir une égalité devant les apprentissages ». Ce qui change c'est bien entendu le contexte de crise sanitaire et la situation de confinement qui imposent à tous les niveaux d'enseignement l'usage généralisé du numérique pour transmettre et réaliser ces travaux.

Après l'analyse quantitative des résultats d'une enquête que nous avons réalisée fin mars, enquête qui a récolté plus de 4500 questionnaires, nous montrons dans cette étude, au travers de témoignages, comment la responsabilisation des parents dans le travail scolaire s'est considérablement renforcée pendant la période de confinement. En effet, les résultats de l'enquête ont révélé que la majorité des élèves n'étaient pas autonomes dans leur travail scolaire – et ce, à tous les niveaux d'enseignement - et que les parents n'ont eu d'autre choix (quand ils le pouvaient) que de soutenir leur(s) enfant(s) dans cette tâche.

Pourtant, cela rentrait en totale contradiction avec la circulaire 7515 émise par le gouvernement qui, avec ses balises, avait précisément pour but de prévenir les pratiques abusives des écoles : les parents dénoncent la quantité disproportionnée des travaux, même en primaire ; le manque de coordination manifeste entre les professeurs du secondaire ; la cotation des travaux par certains professeurs alors que cela était prohibé par la circulaire ; les dates et les horaires imposés aux élèves pour la remise des travaux, avec des échéances parfois difficiles à tenir ; etc.

Cette pression des écoles a été très mal vécue par un certain nombre de parents – et notamment par les parents célibataires, majoritairement des mères parmi les participants à l'enquête, encore plus touchés par les effets négatifs du confinement – et des enfants parfois en difficulté scolaire, voire en situation de handicap : surmenage, sentiment de désarroi, d'abandon, de peur, de culpabilité, souffrances psychiques, etc. Dans cette période de crise sanitaire particulièrement anxiogène, les parents et les élèves s'en seraient probablement bien passés.

Nous montrons ensuite que ce renforcement du rôle des parents dans le travail scolaire a eu pour conséquence de révéler voire de renforcer les inégalités scolaires structurelles liées à l'origine sociale et linguistique des élèves et de leurs parents. En effet, les conditions inégales d'existence, les espaces de vie non propices aux apprentissages, les expériences et les représentations sociales concrètes, comme le rapport négatif à l'espace public, les inégalités d'accès et de compétences numériques, les impressions coûteuses de documents nécessaires aux apprentissages, la maitrise partielle du langage et des codes scolaires, ont très certainement mis en grande difficulté des élèves et des parents de milieux populaires qui n'ont pas pu répondre aux attentes de l'école. Cela aurait-il renforcé les préjugés et le stigmate du « parent démissionnaire » ? Renforcé la fracture en matière de communication entre ces parents et l'école ? Ce dialogue, déjà compliqué en temps normal, serait-il pour certains définitivement rompu ? Cela n'a-t-il pas risqué d'accroître le décrochage scolaire d'élèves en grande difficulté, qui ne se sentent pas toujours à leur place à l'école ?

Tout n'est pas la faute de l'école évidemment. Nous ne pouvons pas l'accuser de tous les maux. Néanmoins, il était prévisible que nous allions assister à de fortes disparités dans le vécu des familles et que cela déterminerait de toute évidence le « vécu scolaire » des élèves à la maison. Même si certaines écoles ont pris soin de contacter les élèves et leurs parents pour les écouter, comprendre leur réalité afin d'individualiser le travail en fonction des besoins spécifiques de l'élève, nous pouvons regretter que cela n'ait pas été la norme. En même temps, comment cela aurait-il pu l'être quand en temps normal la communication envers les élèves et les parents - et surtout envers ceux éloignées des codes scolaires - est si négligée et discriminatoire ?

Si la situation exceptionnelle que nous avons vécue n'a peut-être pas scellé une fois pour toutes le destin scolaire de milliers d'élèves, nous pouvons cependant craindre que cela ne sera pas sans conséquence. En cette rentrée scolaire qui est à tout point de vue exceptionnelle, le défi est de taille. Nous avons souvent entendu ces derniers mois, « rien ne sera plus comme avant ». Nous avons pourtant fait l'expérience en cette fin d'année scolaire qu'il était parfois plus confortable pour les écoles (et pas seulement) de faire comme avant. Peut-on néanmoins espérer que certaines pratiques abusives et discriminatoires changent ? D'une part bien sûr, au niveau des pratiques individuelles. D'autre part, au niveau des pratiques collectives à l'échelle de l'école. Mais surtout et plus que jamais au niveau du système éducatif qui peine encore – malgré des avancées notables notamment dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence - à se remettre en question et à proposer une politique scolaire sérieuse et ambitieuse d'épanouissement et de réussite scolaire pour tous les enfants.

Retrouvez l'étude sur

www.fapeo.be/etudes

Bien-être des élèves, obligation scolaire, gratuité, droit à l'éducation : viral ou vital ?

France De Staercke
Détachée pédagogique à la FAPEO

Enquête sur le bien-être des élèves en situation de (dé)confinement

Dans le contexte de la fermeture des écoles en mars dernier et de la réouverture partielle de celles-ci, deux services de recherche de l'ULiège (Pr Baye et Lafontaine) et de l'UCLouvain (Pr Coertjens et Galand) ont réalisé un sondage sur le bien-être des élèves en situation de (dé) confinement, à l'initiative de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Ministre de l'Éducation, Caroline Désir.

Cette expérience du confinement et de la fermeture des écoles au printemps dernier a pu nourrir certains constats et le traitement des résultats de l'enquête aboutit à des implications pédagogiques susceptibles de servir encore pour les mois et les années à venir. L'enseignement a déjà entamé un virage avec les réformes liées au Pacte, voici qu'un virus donne une autre perspective pour envisager les apprentissages scolaires autrement et en n'oubliant personne.

Le sondage révélant que les élèves défavorisés ou en difficulté scolaire sont proportionnellement moins retournés à l'école lorsqu'ils en avaient la possibilité, l'équipe de recherche souligne l'importance de réinstaurer l'obligation scolaire au risque d'augmenter les inégalités entre élèves.

Les élèves ont vécu la situation de manière très variable : une parenthèse propice à l'épanouissement pour certains, une terrible période de solitude pour d'autres, mais c'est chez les jeunes déjà en difficulté ou vulnérables avant le confinement que les conséquences en termes de bien-être risquent d'être les plus palpables. L'élève devra reprendre confiance en sa capacité d'apprendre ; reconstruire sa motivation et le soutien pédagogique et social des enseignants va donc s'avérer primordial.

En outre, l'enseignement à distance a pu être développé et a été favorable pour certains élèves et catastrophique pour d'autres. Tout comme pour leurs enseignants ; l'outillage en technologie informatique est également très variable. L'équipe de chercheurs recommande que des balises soient mises et que la formation à ces outils devienne incontournable. Tout comme le dialogue doit pouvoir subsister pour donner la possibilité aux élèves d'échanger oralement et régulièrement avec leurs enseignants. Il faudra équilibrer ces moments connectés pour une meilleure répartition des tâches dans la journée et la semaine. D'autres difficultés sont apparues et donnent des pistes pour axer les améliorations futures. C'est le cas pour l'organisation individuelle et l'autorégulation de l'élève dans son travail. Il sera également essentiel de ne pas se perdre dans la diversité des canaux de communications. De belles pistes à exploiter pour moderniser les pratiques pédagogiques qui pourraient profiter à un maximum d'élèves.

La note de synthèse de cette enquête est disponible pour mieux cerner les enjeux et comprendre ce qui s'est passé pour les élèves de la FWB. Une deuxième enquête a également été lancée début septembre, disponible via ce lien

Lien vers la note de synthèse

Droit à l'enseignement et obligation scolaire à l'épreuve du coronavirus

La Ligue de l'Enseignement s'est, elle, penchée sur un autre aspect de la situation qui nous occupe. Elle met en perspective le vote du Parlement de la Communauté française pour l'abaissement de l'obligation scolaire à cinq ans et le fait que, durant la période de confinement, le caractère obligatoire de l'enseignement avait été suspendu. Pour rappel, le 9 juillet 2020, le Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles adoptait le Décret portant sur les dispositions en matière d'enseignement obligatoire relatives à l'abaissement à cinq ans de l'âge du début de l'obligation scolaire. Ce décret faisant lui-même suite à l'adoption en 2019 par le parlement fédéral de la loi qui instaure l'obligation scolaire à cinq ans[1]. Au printemps dernier, par cette décision de fermer les écoles pour les raisons sanitaires que vous connaissez, le principe de l'obligation scolaire donnant le droit à l'éducation pour tous dans un souci d'égalité a été quelque peu malmené, voire mis en danger. En effet, cette obligation scolaire n'a-t-elle pas pour mission de « protéger » les enfants et les jeunes ?

À l'instar de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'article 24.3 de la Constitution belge met en lien les trois principes fondamentaux : droit, obligation et gratuité : « Chacun a droit à l'enseignement dans le respect des libertés et droits fondamentaux. L'accès à l'enseignement est gratuit jusqu'à la fin de l'obligation scolaire. »

Tout comme le révèle la recherche de l'UCLiège, la Ligue établit certains constats : ce sont « les jeunes les plus fragiles qui ne trouvent pas dans leur milieu d'origine le soutien nécessaire à la poursuite des apprentissages ou les conditions matérielles nécessaires à l'étude ». Ceux qui ont davantage besoin de soutien pédagogique et d'accompagnement sont les plus faibles et les plus éloignés de la culture scolaire. Pendant la période de confinement, l'école n'a plus pu exercer son rôle de socialisation et certains jeunes ont parfois été livrés à eux-mêmes, exposés aux dérives des réseaux sociaux et aux rumeurs qui circulent sur le net. Les jeunes dont les parents ne peuvent offrir un encadrement suffisant auraient sombré plus facilement dans l'ennui qui pourrait déboucher sur une forme ou l'autre de délinquance, toute activité sportive ou socio-culturelle ayant été également suspendue, s'inquiète la Ligue.

Il était donc urgent de restaurer pleinement l'obligation scolaire et d'organiser une rentrée la plus optimiste et sereine possible, en espérant que cela puisse durer. Cependant il faudra prévoir un plan B au cas où cette situation se reproduirait ; c'est à tous ces élèves éloignés de l'école qu'il faudra penser en priorité : raccrocher, motiver, communiquer, écouter…misons sur les plateformes d'enseignement à distance sur lesquelles la Fédération Wallonie-Bruxelles planche, la mise à disposition de matériel informatique pour tous les élèves, ainsi que sur les formations pour que tous les enseignants puissent dispenser de manière efficace les apprentissages vers tous les élèves.

La Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente demande que le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se saisisse de la question de l'obligation scolaire. Inscriptions, fréquentation, absences, décrochages, fermetures de classes ou d'écoles, autant d'indicateurs pour contrôler le respect de l'obligation scolaire. Il est devenu indispensable d'élaborer un vrai projet global de lutte contre le décrochage scolaire en travaillant avec tous les acteurs scolaires, para-, péri- et extrascolaires. Que tous ces services puissent fonctionner correctement sans devoir bricoler sur les moyens et qu'ils puissent travailler avec leur public dans des conditions sanitaires satisfaisantes dans le contexte de la pandémie.

Une analyse intéressante qui nous parle de responsabilisation et d'autonomie des équipes pédagogiques, dans le sens du Pacte, avec les plans de pilotage, mais aussi de flexibilité, d'adaptation, d'enseignement hybride, en insistant sur l'urgence de la levée de l'interdiction des sorties et activités culturelles dans l'enseignement secondaire et donc d'une politique concertée entre les secteurs de l'enseignement et de la culture.

Lien vers l'article de la Ligue de l'enseignement

1. Loi du 23 mars 2019 modifiant la loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire afin d'instaurer l'obligation scolaire à partir de l'âge de cinq ans (MB 2019-05-02).

Conciliations internes et recours externes en temps de Covid-19 : révélateur d'un système à bout de souffle ?

Sarah Gauthier
Chargée de mission à la FAPEO

La fin d'année scolaire de juin 2020 s'est déroulée dans des conditions exceptionnelles, des mesures différentes ont été mises en place dans les écoles.

Dès le 19 mai, le gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles a décidé d'annuler tout bonnement les épreuves externes certificatives (CEB, CE1D, CESS) dans le but de consacrer le dernier mois d'école à la remédiation et aux apprentissages. Dans ce contexte, les règlements des études ont eux aussi été dissous. Ce sont les Pouvoirs organisateurs qui ont donné leurs directives notamment sur les modalités d'évaluation et de passage de classe. C'est donc bien le Conseil de classe qui était souverain pour décider de l'octroi de ces épreuves et du passage de classe, dans l'enseignement secondaire. De son côté, le gouvernement avait précisé que le redoublement devait être exceptionnel et bien entendu motivé, en « dialogue » avec les parents.

Si le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) avait envoyé des directives très claires à tous ses établissements concernant l'organisation de la fin d'année scolaire dans l'enseignement secondaire – à savoir, le redoublement exceptionnel et pas de session d'examens de passage – cela n'a pas été le cas pour les autres réseaux. Dès lors, les pratiques en fonction des Pouvoirs organisateurs et des écoles ont été très diverses.

A posteriori, après la clôture de l'année scolaire, les parents auraient-ils eu raison de douter de la bonne foi et de la bienveillance des écoles ? Le redoublement a-t-il réellement été une pratique exceptionnelle ? Et l'orientation positive ? En dialogue avec les parents ? Vraiment ?

À la fin du mois de juin, nous avons reçu une centaine d'appels de parents d'élèves de secondaire témoignant du contraire. Parents et élèves qui souhaitaient déposer une conciliation interne ou aller jusqu'au recours externe suite à une décision d'échec du conseil de classe, qu'ils considéraient comme illégitime ou injuste au vu des circonstances exceptionnelles de cette année.

En effet, le premier constat que nous avons fait, c'est qu'un certain nombre d'écoles n'a pas pris en compte dans la décision l'impact négatif du confinement sur les élèves et leurs familles, et ses conséquences sur le travail et le vécu scolaire des élèves. Pourtant, assez de médias, de politiques, de communes, d'associations (dont la nôtre) avaient alerté sur les difficultés sociales engendrées par la crise sanitaire qui allaient entraver très certainement ladite « continuité des apprentissages » à distance. En effet, et nous l'avons montré dans une étude, le manque d'autonomie des élèves dans le travail scolaire pendant la période de confinement a renforcé la responsabilisation des parents dans cette tâche. Cette externalisation pédagogique a ainsi révélé voire renforcé les inégalités scolaires structurellement ancrées.

Nous avons également constaté d'autres dysfonctionnements très concrets : pas de proposition de remédiation pour les élèves en difficultés à la fin de l'année scolaire ; décisions du conseil de classe non motivées, ou de manière lapidaire ; dialogue avec les parents et les élèves inexistant avant et après la prise de décision (est-ce encore du dialogue ?) ; orientation non choisie dans des filières techniques et professionnelles ; lourdes sessions d'examens de passage (qui sont de fait non contestables) ; refus de remise du bulletin ; refus de conciliation interne ; rétention d'information concernant la procédure de recours externe; etc.

Ces pratiques, qui allaient à l'encontre de ce que la circulaire ministérielle préconisait, ont eu pour conséquence d'augmenter de manière vertigineuse le nombre de demandes de recours externes (un tiers de plus que les autres années). La chambre des recours a donc été (n'était-ce pas prévisible ?) complétement submergée et a considérablement retardé la remise de leur décision aux parents et aux élèves : deux à trois semaines après la rentrée des classes, de nombreux élèves ne savaient toujours pas s'ils passeraient dans la classe supérieure, s'ils redescendraient d'un niveau ou s'ils seraient réorientés, ce qui impliquait parfois un changement d'école, etc. En bref, des situations sources de stress et d'angoisses insoutenables.

Ce qui nous a ensuite marqué, ce sont précisément les décisions prises par la Chambre de recours. Pour la majorité d'entre elles, elles confirmaient la décision prise par le Conseil de classe alors que, vu la mise en lumière des dysfonctionnements dans cette situation exceptionnelle, elles auraient dû casser la première décision. En même temps, comment s'en étonner au vu de la composition de cette Chambre de recours ? Composée d'anciens directeurs et d'inspecteurs (eux-mêmes anciens directeurs), est-elle à même de remettre en question les pratiques de leurs pairs ? Pratiques qui furent précisément les leurs ?

Cette crise aura au moins eu le bénéfice de dresser ce constat : le système scolaire est à bout de souffle.

Une fois dit cela, l'heure est aux propositions. Comment rendre ce système enfin plus égalitaire ? Il semble qu'une partie de la réponse se trouve déjà sous nos yeux. (voir l'encadré)

Ces nouvelles mesures vont très certainement dans le bon sens. Mais elles ne seront effectives qu'à partir de septembre 2021 et ne concerneront que les élèves qui s'inscrivent dans le tronc commun, à savoir ceux de maternelle et des deux premières années de primaire. Pourquoi alors ne pas s'inspirer de ce dispositif pour les élèves des classes supérieures ? Notamment les élèves d'aujourd'hui qui sont en secondaire, ceux qui sont les plus touchés par cette situation ? Sommes-nous prêts à les sacrifier ? Dans un système dont nombreux sont ceux qui s'accordent à dire qu'il est dysfonctionnant, reléguant et discriminatoire ? Faisons le pari qu'il est possible de changer les choses maintenant, il y a urgence.

Le livre 2 du Code de l'enseignement mettant en place le tronc commun nous donne déjà des pistes de solutions :

- Un redoublement exceptionnel conditionné à l'obligation des écoles de mettre en place des dispositifs spécifiques pour tous les élèves en difficulté d'apprentissage et ce dès le début de l'année scolaire.
- Quand le maintien est décidé par le conseil de classe, une conciliation interne avec les parents et l'élève est mise en place. Les parents et les élèves peuvent se faire accompagner d'un tiers.
- Au terme de cette conciliation, la direction confirme ou non la décision de maintien et soumet la décision à l'accord écrit des parents au moyen d'un formulaire.
- En l'absence d'accord écrit des parents, la décision est renvoyée systématiquement par la direction vers une Chambre de recours.
- La composition de la chambre de recours est renouvelée par arrêté du gouvernement. Lors de la précédente législature, la présence d'un représentant des parents était acquise.

Organisation du temps de midi à l'école : une vraie pause bien-être pour les élèves ?

Darleen Pollet
Chargée de mission à la FAPEO

85% des enfants prennent leurs repas de midi à l'école. Ce temps de midi est-il un temps scolaire ou de l'accueil temps libre ? Eh bien, aucun de deux ! Son organisation est laissée à la volonté des pouvoirs organisateurs. Mais qu'en pensent les élèves ? Une enquête a été menée pour et par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse afin de mieux connaître le point de vue des élèves de 5 à 12 ans sur l'organisation de la pause méridienne dans les écoles et en vue d'aboutir à des recommandations prenant en compte les droits et le bien-être de l'enfant.

De quoi parle-t-on : pause de midi et pause méridienne : la même chose ?

La pause méridienne englobe l'ensemble de la période comprise « entre la fin des cours du matin et la reprise des cours de l'après- midi ». L'intérêt pour l'enquête de prendre globalement ce moment en considération permet non seulement d'obtenir des informations quant à la question du repas : son organisation, son contenu, son appréciation ; mais aussi sur les questions d'accueil, de temps libre et de bien-être.

Quelques résultats de l'enquête :

Habitudes alimentaires :

Près d'un enfant sur quatre a déclaré ne pas avoir mangé de fruit la veille. Cependant, les enfants interrogés apprécient en grande majorité les fruits et près de 70% en aiment beaucoup de différents.

Ils sont également 1 sur 4 à déclarer ne pas être autorisés à boire de l'eau en classe, comme le montre le graphique.

"As-tu l'autorisation de boire pendant les cours ?"

Oui	781	76%
Non	246	24%
TOTAL	1027	100%

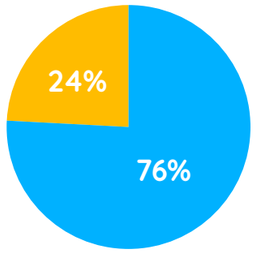

Près de 20% des enfants expriment ne pas avoir pour habitude de prendre un petit-déjeuner et c'est la collation de 16h qui semble être la moins répandue en ce qui concerne les habitudes de consommation quotidiennes des enfants.

Le phénomène de « saut » de certains repas, qui pourrait paraître inquiétant, est à distinguer selon le type de repas en question. En effet, les enfants qui n'ont pas pour habitude de prendre de petit-déjeuner sont plus généralement des élèves de cinquième et sixième primaires. Se pose alors la question de savoir s'il ne s'agirait pas plus là d'une « habitude adolescente » (un simple manque de temps ou de volonté) plutôt que d'un réel problème d'accessibilité financière. Cependant, une telle habitude n'est pas sans conséquence sur l'équilibre alimentaire du jeune.

Repas de midi : chaud ou tartine ?

Le type de repas de midi pris semble pouvoir être associé à l'âge des enfants. En effet, les élèves de première année sont les plus nombreux proportionnellement à prendre le repas chaud distribué par l'école.

La deuxième année semble être une année de « basculement » durant laquelle les enfants sont relativement nombreux à prendre parfois le repas chaud et parfois à emporter un repas de la maison.

À partir de la deuxième année, la proportion d'enfants qui mangent au repas chaud diminue globalement, à l'exception des élèves de sixième primaire qui sont également très nombreux à varier entre repas chaud et repas tartine.

Les enfants qui prennent le repas chaud le font presque exclusivement dans un réfectoire, alors que pour les repas « tartines », ils sont encore nombreux à devoir manger dans les classes. Dès lors, les conditions de repas créent de fait une séparation entre les enfants (séparation entre le lieu de travail et de repas, mobilier adapté, échanges avec les élèves d'autres classes, moindre attente pour manger, etc., vs l'inverse).

De plus, il ressort également que les enfants prenant le repas chaud sont plus fortement encadrés que leurs camarades (obligation de se taire, de terminer son repas, de se laver les mains, etc.).

Dans une optique d'équité, il serait judicieux de repenser l'organisation des repas (certes adaptée à chaque contexte) qui permettrait aux enfants, quel que soit le repas pris, de partager celui-ci et de vivre une expérience commune.

« Si un enfant sur deux qui apporte son repas de la maison déclare toujours apprécier celui-ci, c'est le cas pour seulement 1 enfant sur 4 prenant le repas de midi distribué par l'école. Ceux qui mangent le repas distribué par l'école sont également plus nombreux à déclarer qu'on ne leur demande jamais leur avis sur le contenu de leur repas (29% contre 13%). »

Si nous faisons un focus sur le repas chaud distribué par l'école, il apparait que plus les enfants grandissent et moins ils en soient fans surtout pour une question du goût et de la redondance de certains menus. « Nous prescririons d'impliquer davantage les élèves dans l'élaboration des menus. Cette implication pourrait par exemple prendre la forme de relais via les délégués de classe, ce qui permettrait à tous de se sentir écoutés mais également aux élèves qui y accordent de l'importance de se sentir responsabilisés. »

Appréciation du repas selon son origine

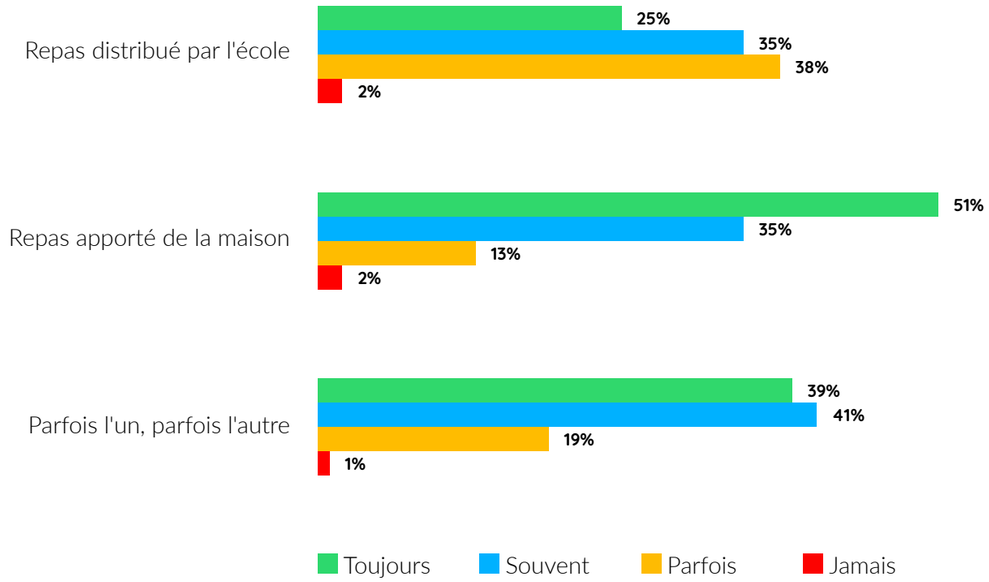

À midi, c'est aussi la grande récré !

Près de 70% des élèves déclarent avoir assez de temps pour jouer, courir et se défouler pendant le temps de midi. 20% déclarent ne pas avoir suffisamment de temps libre.

Un quart des élèves a déclaré que des activités étaient organisées dans leur école pendant la pause méridienne et 65% de ces élèves y participent.

Près d'un enfant sur quatre déclare être fatigué au moment de rentrer en classe. Il est important de réinsister sur le sentiment de bien-être et sur le contexte de cette pause méridienne (temps insuffisant pour manger, niveau de bruit et rôle d'autres enfants sources d'ennuis).

Par ailleurs, il semble exister un lien de corrélation avec le fait que les enfants les plus fatigués soient plus nombreux à souhaiter prendre leur repas en dehors du cadre scolaire.

Les activités et le temps de jeu semblent être la préoccupation principale des enfants. Cette thématique est, non seulement la plus importante en termes de temps à y consacrer, mais également en termes de priorité. « *Or, nous ne disposons que de très peu d'informations sur le cadre de la pause de midi : la disposition de la cour de récréation, l'existence d'un préau, d'un jardin, le type d'activités organisées, la séparation par année, etc.* »

Y a-t-il des activités organisées par les adultes sur les temps de midi à l'école ? (ateliers musique, cuisine, sport...)

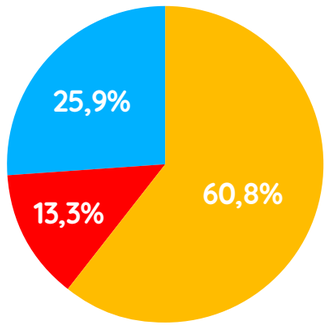

Oui	266	25,9%
Non	624	60,8%
Je ne sais pas	137	13,3%
TOTAL	**1027**	**100,0%**

Appréciation du repas selon le sentiment de fatigue à la fin du temps de midi

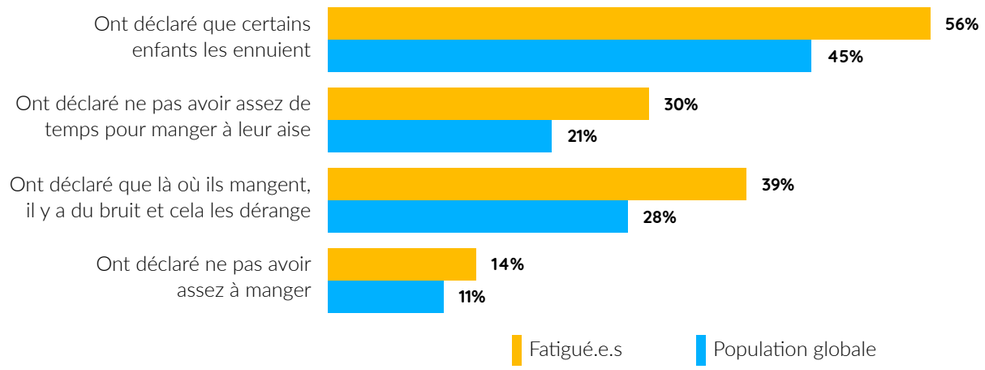

Pour conclure, on constate que le contexte de cette pause semble plus important que le contenu de l'assiette ou de la boîte à tartines. Et maintenant, les élèves mangent-ils avec ou sans le masque ? Doivent-ils être créatifs ? Vous avez réussi à trouver un masque qui s'ouvre et que se ferme comme une boîte à tartine ? Avez-vous eu des échos de vos enfants quant à ces moments de pause dans les conditions sanitaires imposées actuellement ?

Lien vers le rapport dans son entièreté

Une nouvelle Clé pour avancer : le bien-être à l'école

Eric Lampe
Chargé de mission à la FAPEO

À la suite de l'analyse sur le climat scolaire, il semblait important de ne pas en rester là, et de fournir aux parents des grilles d'évaluation pour évaluer ce climat dans l'école de leur enfant.

Des points d'attention sont énumérés pour chaque endroit et moment de la vie à l'école, en vue d'évaluer si le bien-être et la sécurité morale et physique des enfants étaient préservés.

On s'y interroge ainsi sur la place de chaque élève, la clarté des règles de l'école, le fait qu'elles soient ou non construites avec les enfants, énoncées, expliquées, respectées, si elles tiennent compte des idées des élèves et de leurs différences, si les enfants peuvent faire entendre leur avis, la gestion des conflits, la place des parents, les infrastructures, les rapports entre les enseignants et les enfants, le ressenti des enfants par rapport à eux-mêmes, aux autres enfants, aux enseignants, leur relation aux autres, leurs apprentissages, etc.

Sous forme de grilles à compléter, différents domaines sont analysés pour prendre une photo panoramique de la vie à l'école : règles de vie, pédagogie générale, démocratie scolaire, formation des jeunes, interactions sociales, afin de servir de base à des recommandations qui peuvent être portées en Conseil de participation, ou plus généralement abordées avec la direction ou le PO de l'école.

Pour le personnel enseignant également, cela peut s'avérer une source d'informations précieuses pour évaluer leur fonctionnement et leur impact.

Un outil résolument pratique, et qui peut être adapté selon la réalité de votre école, car les domaines sont nombreux où des améliorations sont possibles !

Un baromètre pour l'école

le point de vue des enseignants sur le climat de l'école

Les relations dans l'école	Fréquent	Rare	Inexistant
Bagarres et insultes entre élèves			
Insulte d'élèves envers les adultes			
Vols, Vandalisme			
Menaces entre élèves			
Menaces envers les adultes			
Menaces d'adultes envers les élèves			

Comment vont les élèves ?

Des signes qui peuvent informer l'équipe éducative

Attitude générale de tout élève	Toujours	Parfois	Jamais
Ne se rend pas au cours			
Arrive en retard au cours			
Coopère, aide les autres			
S'intéresse aux élèves isolés			
Encourage les autres			
Prête ses affaires aux autres			

Le Conseil de classe : pour plus d'équité, une instance à repenser ?

Sarah Gauthier
Chargée de mission à la FAPEO

Ce n'est pas un scoop, l'enseignement francophone fait partie des premiers de classe des pays de l'OCDE en matière de redoublement et d'orientation précoce dans des filières techniques et professionnelles, filières tristement connues pour être des filières de relégation. Nous le savons, cette situation touche principalement les élèves issus de familles de milieux populaires et éloignées des codes scolaires.

Dans la logique défendue dans le tronc commun, l'ambition du Pacte est de réduire voire de supprimer à terme totalement le redoublement et de retarder à 15 ans l'âge de l'orientation. L'idée est donc que cela ait un impact sur la réduction des inégalités scolaires liées à l'origine socio-économique des élèves. A priori donc, ces mesures vont dans le bon sens.

Néanmoins, pour atteindre cet objectif, ne faudrait-il pas questionner et repenser le fonctionnement et le rôle du Conseil de classe, organe qui prend précisément ces décisions ?

À l'heure actuelle, le Conseil de classe est présidé par le directeur de l'école ou son délégué et comprend tous les membres du personnel enseignant en charge de l'élève. Un membre du CPMS ainsi que des éducateurs concernés peuvent également être présents lors du conseil de classe : ils ont une voix consultative, c'est-à-dire qu'ils peuvent donner leur point de vue sur la situation de l'élève, sans pour autant avoir un pouvoir de décision.

Le Conseil de classe remplit plusieurs missions. Il prend les décisions relatives au passage de classe ; au passage de cycle ou de phase ; à la délivrance des diplômes, certificats et attestations de réussite ; il prend la décision d'inscription dans une forme et le passage d'une forme d'enseignement à un autre (ordinaire/spécialisé).

Le Conseil de classe doit fonder son appréciation sur les informations qu'il est possible de recueillir sur l'élève (études antérieures, résultats d'épreuves certificatives, contrôle continu, projet de l'élève, etc.). Cette décision doit être motivée comme tout acte administratif au regard de la loi. Néanmoins, nous constatons souvent que les motivations sont peu éclairées et que les décisions sont donc souvent perçues comme opaques.

Par ailleurs, la disparité des pratiques des écoles en juin pose question. Pour des matières non assimilées, certaines écoles imposent un redoublement automatique, d'autres permettent la présentation d'examens de passage parfois pour un nombre important de matières. La pondération entre le travail journalier et les examens est différente d'une école à l'autre, d'un niveau à l'autre.

Comment alors expliquer ces décisions à géométrie variable ? De nombreuses études ont ainsi montré que les rapports sociaux de classe, de race et de genre – mécanismes à l'œuvre dans les relations entre les enseignants, les élèves et leurs parents – avaient un impact important sur les évaluations et les décisions du conseil de classe.

Mais quelle qu'en soit la raison, quelle est alors la marge de manœuvre quand une décision ne satisfait pas l'élève et ses parents ? La personne investie de l'autorité parentale d'un élève mineur ou un élève majeur peut introduire un recours pour réexaminer une décision du Conseil de classe. D'abord, une procédure de conciliation interne auprès de l'établissement, puis un recours externe à la Commission des recours si la décision ne satisfait pas à la première demande. Mais est-il si simple de mener la procédure à bien ?

Il est important de savoir que les parents et les élèves ont le droit de consulter les épreuves qui ont fondé la décision du Conseil de classe. De plus, ils peuvent demander une copie, à prix coûtant, de toute épreuve constituant le fondement ou une partie du fondement de la décision du Conseil de classe. Malheureusement, malgré la demande, les écoles n'y répondent pas toujours favorablement ou dans un délai raisonnable. Par ailleurs, certaines informations erronées mais pourtant essentielles à l'exercice du droit au recours sont communiquées aux parents. Comment alors contester une décision quand l'accès à l'information et au support écrit qui fonde la décision est entravé ?

De plus, toutes les décisions ne sont malheureusement pas contestables et peuvent être profondément inégalitaires. C'est le cas des examens de passage. En effet, les chiffres du redoublement sont les indicateurs déterminés sur base des résultats finaux des élèves, c'est-à-dire après les secondes sessions de septembre. Or, selon nos informations, les taux d'échec sont bien plus élevés dans le secondaire lorsqu'on se rapporte aux résultats de juin. C'est à ce moment qu'il est possible de constater les effets concrets des pratiques pédagogiques scolaires. Dans la toute grande majorité des cas, les réussites en seconde session résulteront quasiment exclusivement du suivi parental et des cours privés. Rares sont en effet les établissements scolaires qui organisent des séances de rattrapage ou de remédiation ; tout cet accompagnement étant laissé au privé. Évidemment, les outils dont disposent les parents pour cet accompagnement sont franchement inégaux et discriminants vis-à-vis des familles des milieux populaires et éloignées des codes scolaires.

Dans ce contexte, quelles seraient les pistes de solutions qui permettraient de rendre le conseil de classe moins arbitraire et inégalitaire ?

Sans nul doute, les parents auraient leur place au Conseil de classe. Mais qu'en est-il des professionnels non enseignants qui sont pourtant au plus proche des élèves et de leurs problématiques scolaires ? Les agents du PMS, les éducateurs etc. ? Ne devraient-ils pas eux aussi avoir voix au chapitre et influencer en ayant un réel pouvoir de décision plutôt qu'une simple voix consultative ?

La question de l'orientation par le conseil de classe devrait faire l'objet d'une attention particulière. Effectivement, si comme le promeut le pacte, l'orientation doit être positive en regard du projet personnel de l'élève, pourquoi ne pas envisager de permettre à l'élève de participer à cette prise de décision ?

Par ailleurs, nombreux s'accordent sur la nécessité plus large d'un changement de mentalité concernant les stéréotypes sociaux qui traversent la société et dont l'école et ses acteurs ne sont pas exempts.

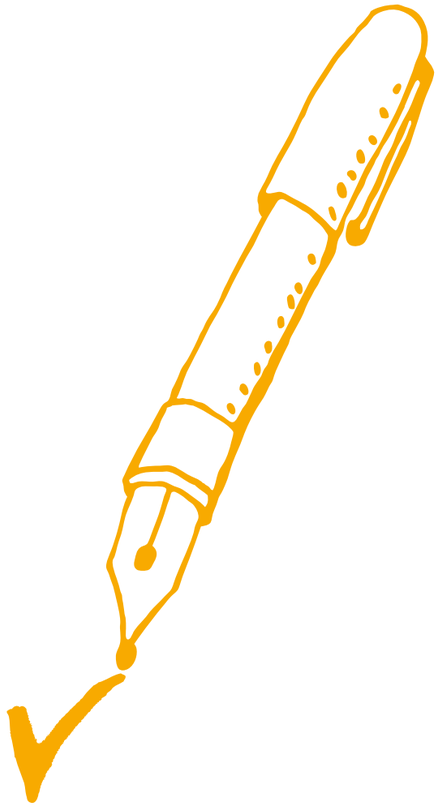

Lien vers l'analyse :

www.fapeo.be/analyse

Les élèves se sont beaucoup mobilisés pour la question du climat ces derniers mois. Et ils ont bien raison : les enjeux climatiques peuvent faire craindre le pire et ce sont eux, les jeunes, qui vont devoir vivre les grands changements environnementaux des prochaines décennies. Sur une vision moins large mais tout aussi globale, la FAPEO s'est intéressée à un autre climat, le climat scolaire.

Il est grand temps de prendre la température de l'école car elle est mise sous pression. L'école, ce n'est pas le paradis pour tous : violences, harcèlement, décrochage, phobies scolaires, élèves démotivés, absentéisme et pénurie d'enseignants. Sans compter les mesures Covid qui se sont invitées au printemps et qui sont toujours d'application depuis la rentrée.

Comme le souligne Benoît Galand, professeur à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de UCLouvain, le climat scolaire, c'est en quelque sorte l'indice de santé de l'école. Mais de quoi parle-t-on au juste ? Atmosphère ou, plus globalement, conditions dans lesquelles les élèves et les enseignants doivent travailler ?

Plusieurs composantes définissent le climat scolaire : les relations, l'enseignement et les apprentissages, la sécurité, l'environnement physique et le sentiment d'appartenance. Pour améliorer le climat scolaire, ces composantes doivent être travaillées comme des besoins fondamentaux et pouvoir ainsi offrir aux élèves un milieu favorable susceptible de les inciter à se développer et à s'épanouir pour devenir des adultes responsables et équilibrés.

Le climat d'école, c'est tout un système dans lequel le relationnel, l'éducatif et le pédagogique interagissent. Chaque acteur de l'école y joue un rôle et doit communiquer positivement : enseignant, direction, élève, parent, personnel et partenaire de l'établissement scolaire.

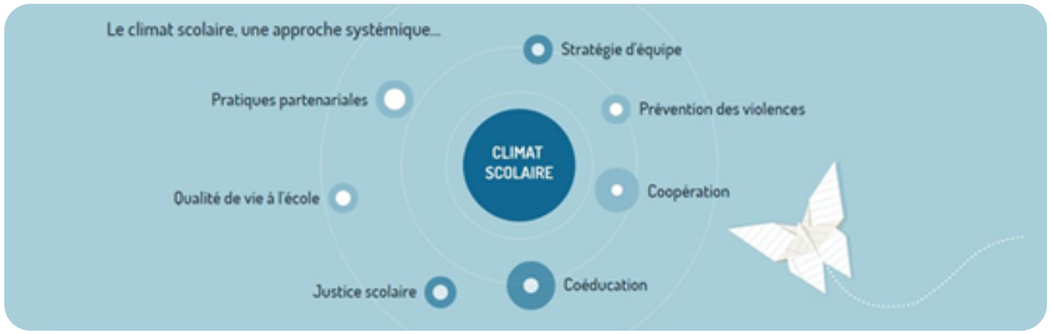

Des facteurs peuvent agir sur le fonctionnement de ce système : nous pensons au temps, aux espaces et aux structures matérielles. Cependant il ne faut certainement pas négliger les valeurs fondamentales qui guident l'école et qui se construisent dans le projet d'établissement. Les règlements d'école sont aussi influencés par ces valeurs et, dans l'idéal, doivent s'harmoniser dans ce sens. Des instances sont organisées pour veiller à cette harmonisation et à l'amélioration des situations qui posent problème, notamment le Conseil de Participation qui se tient quatre fois par an et au sein duquel tous les partenaires, parents compris, peuvent contribuer à améliorer le climat d'école.

Dans cette analyse nous vous proposons d'énumérer tous les points qui touchent au bien-être à l'école ; une photographie de la situation de l'école de nos enfants pour démarrer des projets, des pistes de réflexion en collectif de parents mais également pour nous questionner nous, parents, si l'école répond à nos attentes, tant en termes d'apprentissage que de milieu de vie riche où l'intégrité physique et morale de nos enfants seront préservées.

Ces points d'attention, la FAPEO les a répertoriés dans des listes non-exhaustives à adapter à l'établissement scolaire fréquenté. Avec les clés « bien-être » disponibles sur le site de la FAPEO, les parents et les associations de parents seront outillés pour procéder au diagnostic du climat scolaire de l'école ; diagnostic comme point de départ pour envisager des pistes d'amélioration, bien entendu.

Nous explorons tous les recoins de l'école pour voir où peuvent se cacher les souches de cette maladie d'école qu'est le mal-être scolaire : des petites choses simples à améliorer jusqu'aux modes de fonctionnement et de pédagogie. Prendre la température de l'établissement scolaire, c'est parcourir tous les lieux et les moments où un manque d'attention, de prévoyance ou d'entretien peut susciter un sentiment d'insécurité, d'inconfort, de stress et mettre les élèves dans des situations peu enviables.

Infrastructures de l'école mais aussi organisation interne : comment s'exerce la démocratie scolaire ? Sans oublier le climat relationnel et d'apprentissage, le rapport élève-adulte, la prise en compte des besoins spécifiques, des différences, la prévention ou encore les moyens mis en place en cas de situations problématiques. C'est donc en quelque sorte un scanner de l'école selon les points de vue des différents acteurs de l'école, équipe éducative, élève ou parent.

Le mal-être à l'école peut aussi être lié aux approches pédagogiques et aux évaluations ; mis en compétition, comparés, dévalorisés, traités de manière inéquitable, certains élèves perdent l'estime de soi et peuvent décrocher. Il est important de tenir compte de cet aspect lors de nos observations et de bien les mettre en perspective avec les valeurs générales souhaitées. Tout comme l'égalité de traitement et d'accès à l'enseignement liée au statut socio-économique, aux différences physiques, culturelles, de langue, de genre, d'origine, aux déficiences intellectuelles, motrices ou sensorielles, l'inclusion et la gratuité sont des valeurs essentielles pour faire baisser la pression à l'école.

La pression est forte et la société dans laquelle nous évoluons n'hésite pas à la mettre sur tous les secteurs, reportant régulièrement les maux sur les jeunes, l'éducation et l'enseignement en général.

Dans nos recherches sur le harcèlement et les violences scolaires, la question du climat scolaire est incontournable lorsque l'on parle de prévention. Plus que les animations ou les formations pour soigner les maux de l'école -et souvent dans les situations critiques ou d'urgence- il est indispensable de penser autrement l'institution scolaire comme lieu de vie et de construire une école qui réponde aux attentes actuelles des élèves en mettant la priorité sur les vrais besoins.

Et si on s'écoutait un peu pour rendre l'école agréable, ouverte et fertile pour l'éclosion des prochaines générations qui vont devoir inventer leur futur ?

Période de confinement oblige, nous voilà à réfléchir à nos fondamentaux. L'école publique est bien un élément essentiel à nos vies. Nos enfants y sont pris en charge, bénéficient d'un cadre éducatif et d'apprentissages des matières nécessaires pour leur donner les bases pour devenir des citoyens responsables et réfléchis. Serait-il temps de penser à la revalorisation et à la formation des enseignants aux pédagogies actuelles, à la différenciation, à l'inclusion et à la bienveillance pédagogique ?

N'avons-nous pas rêvé une École pour le plaisir d'apprendre, de grandir et de s'épanouir ensemble ? Être bien à l'école, ce n'est pas du bricolage, mais une grande entreprise qui travaille son climat, son atmosphère, son esprit, qui se construit avec les enseignants, les élèves, la direction, sans oublier les parents.

l'analyse FAPEO 4-2020 : Bien vivre l'école, une affaire de climat !

Et

les clés pour avancer.

TROP FAIBLES POUR OUVRIR UNE PORTE ?

HEUREUSEMENT QU'IL Y A DES HOMMES GALANTS POUR NOUS TIRER D'AFFAIRE, MESDAMES !

UNE ANALYSE FAPEO DE DAPHNÉ RENDERS

Cette période étrange de covid-19, de confinement et de discours orientés (ou pas) vers des changements dans notre société m'a permis de creuser une question qui me chiffonne depuis des années : a-t-on encore réellement besoin de pratiques telles que la galanterie de nos jours ? Est-ce réellement utile dans notre quotidien ou bien ne serait-ce qu'un reste de tradition issue d'une autre époque et vidée de son sens ? Et si le moment était venu de mettre ces idées par écrit ?

La galanterie, c'est quoi ?

Quand on pense « galanterie », de nos jours, les réponses peuvent être relativement diverses : l'homme tient la porte à la femme, il la laisse rentrer la première dans une pièce, lui porte ses sacs trop lourds, lui glisse sa veste sur les épaules lorsqu'il fait froid, paye l'addition au restaurant, etc. Ces comportements viennent d'une tradition dont nous avons arrêté de questionner le sens depuis bien longtemps. Mais une image reste : les femmes seraient trop faibles et fragiles pour faire toutes ces choses elles-mêmes. Heureusement que des hommes virils et prévoyants volent à leurs secours dans les moments de faiblesse. Mais surtout…quelle pression !

L'apparition de la galanterie dans l'histoire pourrait être issue de différentes traditions, un modèle de relations entre hommes et femmes au 12e siècle (l'amour courtois)[1] ou alors serait apparue plus tardivement dans les salons. Au 19e, la galanterie n'est déjà plus qu'apparence et est enseignée comme un art, celui de bien se tenir en société. Mais l'objectif est clair : les femmes ne doivent plus prendre la parole en public et surtout arrêter d'exprimer leurs idées. Cette galanterie, telle que nous la connaissons de nos jours se transforme *en coquille vide, des mots et des gestes de plus en plus superficiels*[2].

Sexisme et galanterie

Des chercheurs américains ont publié une étude en 20157 dans laquelle ils identifient et expliquent le concept de « sexisme bienveillant ». Deux « sexismes sont à différencier : le sexisme hostile et le sexisme bienveillant »[3].

1. BELFER R. & GANNAE A.-L., « Galanterie : respect ou sexisme ? », sur psychologies.com, 06.01.2012.
2. ARAGON S., « La galanterie « à la française » est-elle une forme déguisée de sexisme ? », sur theconversation.com, 15.03.2020.
3. MACRAE F., « Why chivalry may not always be what it seems: Men who hold doors open and smile may actually be sexist, study claims », sur dailymail.co.uk, 10.03.2015.

Quelques exemples pour bien comprendre les deux

Sexisme hostile

- Bannir les femmes des clubs de sports ou de certains lieux de rassemblement.
- Siffler les femmes
- Afficher des calendriers de femmes nues
- Laisser les tâches ménagères aux femmes
- Faire des remarques et blagues sexistes
- Critiquer le physique des femmes sans écouter leurs idées
- Dire que la place des femmes est à la maison avec les enfants
- …

Sexisme bienveillant

- Tenir la porte
- Appeler les femmes « ma chère », « ma chérie »
- Engager une femme parce qu'elle va apporter de la douceur ou un esprit maternel dans l'équipe
- Refuser de partager l'addition
- Dire qu'il est normal qu'un homme se sacrifie pour apporter du confort de vie à sa femme
- …

Le sexisme bienveillant, dont la galanterie fait partie intégrante, est vu comme un ensemble de comportements plus agréables, plus sympathiques, plus gentils, et donc mieux accepté et intériorisé par tout le monde, hommes comme femmes. Et toutes ces petites attentions considérées comme du savoir-vivre, comme une éducation de qualité, sont valorisées et parfois recherchées dans des phases de séduction. Dans ce contexte, la galanterie garde une image très positive et romantique, d'autant plus que ces comportements partent d'une bonne intention, d'une envie de faire plaisir et de se positionner comme quelqu'un de sérieux et de respectueux.

Dans son 1er état des lieux du sexisme en France, le Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes aborde cette question de la galanterie et de son lien avec le sexisme : « *La galanterie, qui repose sur l'asymétrie des sexes, est une contrepartie des sociétés patriarcales visant à maintenir les femmes dans leur état d'asservissement. (…) Symboliquement, ces gestes permettent d'une part de mettre en valeur la force physique des hommes, signe de virilité et donc d'appartenance au groupe dominant des hommes, et d'autre part de placer l'individu dans une position active imposant alors à la personne en face d'être une spectatrice passive. Ainsi, l'un est en position de protéger, l'autre d'être protégée.*[4] » Les traditions et les gestes évoluent, mais la domination perdure ! Tout comme les contraintes pour les deux sexes !

Et maintenant, on fait quoi ?

La galanterie est une tradition construite, apprise et entretenue. Elle peut donc être déconstruite et remplacée par des comportements plus égalitaires qui seront bénéfiques à tout le monde. Fini cette virilité de façade que les hommes doivent afficher pour avoir l'impression d'être pris au sérieux, qui les oblige à prendre les décisions et toutes les initiatives. Fini ce sexisme bienveillant qui place les femmes dans une attente passive. Comme le souligne si bien Claire Serre-Combe : « *Ce que nous voulons, c'est qu'il y ait une politesse égale entre les sexes, un respect mutuel, sans spécificité selon que l'on soit un homme ou une femme*[5]. ».

La galanterie sert souvent de prétexte à la séduction. Mais avons-nous réellement besoin de ces codes pour entrer dans les jeux de séduction ? Ou alors ne pourrions-nous pas inventer nos propres codes qui auraient enfin du sens pour chacun et chacune d'entre nous ? Tout changement fait peur et c'est une tradition idéalisée et ancrée dans notre culture qui doit s'adapter. Les combats vers plus d'égalité ne peuvent se mener sur un seul front, et tout petit changement, aussi minime soit-il, pourra avoir un effet très important sur de très nombreuses personnes. Laissons ces traditions sexistes et hétéronormées dans nos livres d'histoires et dans les films historiques, pour enfin nous diriger vers un chemin parsemé de principes d'égalité et de respect de tous et toutes.

4. Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, « 1er état des lieux du sexisme en France », rapport n°2018-01-07 STER 038, publié le 17.01.2019, p. 19
5. BASSE N., « La galanterie est-elle sexiste ? », sur madame.lefigaro.fr, 13.03.2015

Lien vers l'analyse :

www.fapeo.be/analyse

Et si l'avenir était à la désobéissance ?

Une analyse FAPEO d'Eric Lampe

Confiance envers le pouvoir en baisse, désir croissant d'autre chose que le monde actuel qui semble être en état de crise permanente, sentiment que le modèle majoritaire ne répond pas aux aspirations d'une partie grandissante de la population : les éléments qui appellent à un changement dans la société sont nombreux.

De très nombreux citoyens, individuellement ou en groupes, associations, organisations, s'engagent concrètement pour être des acteurs du changement qu'ils souhaitent voir dans le monde. Les actions qu'ils posent se heurtent, parfois de front, tant aux règles que le système a mises en place pour favoriser sa stabilité et sa pérennité, qu'à la caste qui dirige le monde, et qui n'a aucun intérêt à le voir changer, puisque les mécanismes bien huilés de la société tournent à leur bénéfice presque exclusif.

Dans de nombreux domaines, le fait de refuser de se soumettre à des règles qu'on estime injustes, de refuser d'obéir à une autorité dont on pense qu'elle n'est pas légitime parce qu'elle ne travaille pas pour le bien collectif, de développer des modes de vie, de pensée, de relations différents, bref, de désobéir, au sens large, semble être le seul moyen que voient beaucoup pour vivre en cohérence avec leurs valeurs et pour poser les bases d'une société différente.

La désobéissance est intimement liée à la non-violence, puisqu'elle rejette l'idée d'autorité et de la violence qu'elle est capable d'exercer. La force, dont l'autorité est le dépositaire légitime, peut en effet parfois devenir violence, lorsqu'elle ne vise plus seulement à obtenir un résultat précis sans être dirigée contre personne en particulier, mais tend à éliminer ses adversaires, en violant leurs droits, leur intégrité et même parfois leur existence.

Il est légitime de désobéir pour beaucoup de raisons.

Parce que les règles du jeu sont injustes. Elles sont établies par ceux qui occupent le pouvoir, à leur bénéfice et à celui de ceux qui gravitent autour du pouvoir. Des jeux complexes d'antécédents historiques parfois millénaires, d'influence plus ou moins discrète, d'intérêts communs, de collaboration réciproque, de codes inaccessibles aux autres franges de la population, font que le cadre est de plus en plus perçu comme inégalitaire et oppressant.

Il en est dès lors qui refusent de jouer dans ce jeu, pour se placer hors de son influence, pour mettre en lumière ses incohérences et, paradoxalement, pour se mettre d'une certaine manière hors de portée de l'usage de la pression que peuvent exercer l'autorité et les modes de pensée du pouvoir.

D'autres visent un résultat précis en désobéissant : empêcher ou obtenir une décision, contraindre l'autorité à réagir et à négocier dans un espace-temps de dialogue qui sans cela n'existerait pas ou plus, donner de la visibilité à une lutte pour des valeurs. Tous sont des résultats qui, dans l'ensemble, se situent dans le domaine du bien collectif, ou dans des résultats qui, même s'ils concernent des cas précis ou individuels, sont importants pour l'avancée des droits communs fondamentaux.

Des communautés et des personnes sont parfois obligées de désobéir pour survivre, parce que la violence exercée par l'autorité vise à leur élimination civile et parfois même physique. Il est légitime de se demander si, à l'heure actuelle, ce n'est même pas l'humanité dans son ensemble qui est menacée, et si l'heure n'est pas à la désobéissance, pour survivre collectivement en tant que société.

Mais la désobéissance n'est pas innée, il n'existe pas de formation pour sortir du conformisme. Bien au contraire, cela ne fait pas du tout partie de ce qu'on apprend à l'école et dans la plupart des familles. La norme se situe plutôt dans l'obéissance et la répétition des mécanismes bien rodés qui fonctionnent avec certitude, parce qu'ils nous maintiennent sur les rails et entretiennent un système, précisément celui que beaucoup veulent changer.

La désobéissance est donc perçue comme une mise en danger ce système, alors que cela pourrait être l'inverse : une évolution par le développement de nouvelles compétences et aspirations, de nouveaux référents communs. Une tête bien faite, préférable à la tête bien pleine selon Montaigne, et qui doit former des citoyens libres et autonomes.

La place des femmes, enfin, est un enjeu crucial de la désobéissance.

En effet, les femmes sont et ont été de tous temps des acteurs majeurs de la lutte pour les droits, pour la justice, pour l'émancipation. Elles sont pourtant bien moins connues que leurs homologues masculins, et se sont même souvent vues évincer par ceux-ci une fois le résultat de la lutte obtenu.

Reconnaître la place des femmes dans les changements qu'on souhaite voir dans le monde est une condition indispensable pour les voir se réaliser.

L'éducation nous semble le premier pilier à construire et consolider pour voir les membres des futures générations penser et agir par eux-mêmes, avec aussi peu de limites que possible à la pensée, mais en se basant sur des valeurs humaines solides.

On le voit, de grands défis sont devant nous, mais des outils existent pour les relever ; il faut sans doute aller les chercher là où on a moins l'habitude de regarder.

Lien vers l'analyse :

www.fapeo.be/analyse

Daphné Renders
Chargée de mission à la FAPEO

Jacques et le haricot magique

Aidez Jacques à grimper le long du haricot magique jusqu'au château du géant dans les nuages. Vous devrez placer les pièces dans le bon ordre et du bon côté du haricot tout en les faisant basculer de haut en bas par magie. Ce jeu de réflexion et de logique en 3D est destiné aux jeunes enfants et propose plus de 60 défis différents.

Dès 4 ans, à partir de 1 personne

Paris, Ville Lumière

Loin des balades romantiques, Paris, Ville-Lumière est un jeu pour deux qui a comme décor l'Exposition universelle de 1889. Vous devrez spéculer sur les emplacements les plus propices à ériger de nouveaux bâtiments afin de construire le plus gros bloc d'immeubles illuminés par les nouveaux réverbères électriques. Alors, prêt·e·s pour un duel acharné ?

Dès 8 ans, 2 personnes

Trek 12

Trek 12 vous propose de partir en expédition dans l'Himalaya. Cartographiez scrupuleusement les différentes Zones, posez des Chemins de Corde et prenez garde aux passages les plus dangereux. Ce petit jeu de « roll & write » se place dans un cadre alpin très rafraichissant et propose des degrés de difficultés progressifs et trois modes de jeux.

Dès 8 ans, de 1 à 50 personnes

50 Missions

Parviendrez-vous à n'avoir que des cartes bleues, vertes, ou des cartes avec un numéro impair, des cartes avec un numéro 3 ou inférieur ? Ce petit jeu de cartes coopératif vous propose de résoudre 50 missions en quelques minutes. Sans révéler les cartes que vous avez en main, essayez de les amener à comprendre et à gagner ce défi coopératif.

Dès 8 ans, de 1 à 4 personnes

Association 10 dés

Que ce soit en mode compétitif (en équipes) ou coopératif (dès 2 joueurs), tout commence par un lancer de dés. Aussitôt, tous les joueurs mettent leurs neurones en action pour trouver une association d'idées grâce aux différents mots inscrits sur les dés. Une association c'est un mot, un lieu, un personnage, un titre... Tout est possible, il n'y a aucune limite aux idées ! Au fur et à mesure des tours, le nombre de dés à associer augmente, ce qui fait grimper la difficulté - et l'ambiance !

Dès 10 ans, de 2 à 8 personnes

LA FAPEO qu'est-ce que c'est ?

La FAPEO est la fédération qui regroupe les parents et les associations de parents des écoles de l'Enseignement Officiel, avec un Conseil d'Administration composé de parents actifs dans leur Association de Parents, et d'une équipe de permanent·e·s. La FAPEO défend depuis 50 ans les parents et les élèves pour une école équitable, un enseignement de qualité, la gratuité, une place pour tous ... parce que tous les enfants méritent une école qui les amène à la réussite, dans un cadre accueillant accessible à tous.

Quels sont nos objectifs ?

Favoriser et soutenir la participation active des parents, encourager la création, dans l'école, de toute forme de dialogue parents-écoles et assurer la défense des intérêts de tous les élèves, représenter les parents au sein des instances de consultation de l'Enseignement.

Ainsi, nous proposons à tous les groupements de parents plusieurs services totalement gratuits, tels qu'un soutien pratique via notre permanence téléphonique ainsi que l'organisation de séances d'information dans les écoles.

Il est également possible pour les Associations de Parents de s'affilier à la FAPEO afin de bénéficier d'avantages supplémentaires :

- Animations et conférences gratuites dans les écoles ;
- Mise en réseau des AP
- Service de facilitation et de médiation en cas de difficultés avec l'équipe éducative ;
- Diffusion des évènements dans nos médias ;
- ...et bien d'autres services encore !

C'est parce que vous êtes là pour nous renvoyer vos préoccupations que nous sommes en mesure de vous représenter au mieux. Plus nous sommes nombreux, plus nous pouvons faire le poids par rapport aux autres acteurs du monde de l'éducation !

N'hésitez donc pas à nous faire parvenir vos réflexions et questions de parents !

FAPEO asbl
Rue de Bourgogne 48 – 1190 Bruxelles
Tél : 02 527 25 75
E-mail : secretariat@fapeo.be
Site : www.fapeo.be

Abonnez-vous à notre Newsletter, visitez notre site
et suivez-nous sur Facebook et Youtube pour être tenus au courant des actualités du monde de l'enseignement !

www.facebook.com/lafapeo

www.fapeo.be/newsletter/

www.youtube.com - Canal FAPEO

LIBERTÉ
J'ÉCRIS
TON NOM

Également disponible en e-Pub à 5 €

10€ l'exemplaire

En vente directe au Centre d'Action Laïque,
sur commande via la librairie en ligne www.laicite.be/publications
ou par virement sur le compte du CAL : IBAN BE16 2100 6247 9974 (frais de port : 2,37 €).

Contact : 02 627 68 11 - cal@laicite.net

Caravane d'auteurs
L' auteur vient à votre rencontre

Centre d'Action Laïque
Libres, ensemble